

PAYPLUG

Société par Actions Simplifiée au capital de 385 529,50 euros
Siège social : **110, avenue de France - 75013 PARIS**
751 658 881 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2022 au 31/12/2022
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 22 mai 2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en euros)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements de crédit	45 626 448	41 270 070
Opérations avec la clientèle	2 402 881	1 987 997
Immobilisations incorporelles	4 903 303	1 903 929
Immobilisations corporelles	210 855	321 417
Autres actifs	4 113 320	529 609
Comptes de régularisation	189 919	176 548
TOTAL ACTIF	57 446 727,28	46 189 570,00

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Opérations avec la clientèle	28 548 750	23 950 027
Autres passifs	6 534 384	4 794 432
Provisions pour risques et charges	-	37 200
Capitaux propres hors FRBG	22 363 593,23	17 407 911,00
- Capital souscrit	385 530	337 355
- Primes d'émission	49 013 889	39 162 012
- Autres titres	1 328	1 328
- Report à nouveau	- 22 092 783	- 15 990 724
- Résultat de l'exercice	- 4 944 370,30	- 6 102 060,00
TOTAL PASSIF	57 446 727,28	46 189 570,00

COMPTE DE RESULTAT (en €)	31/12/2022	31/12/2021
Commissions (produits)	18 708 301	14 843 511
Commissions (charges)	9 702 415	6 984 584
Autres produits d'exploitation bancaire	184 122	200 583
Autres charges d'exploitation bancaire	672 479	565 144
PRODUIT NET BANCAIRE	8 517 529,26	7 494 366,00
Charges générales d'exploitation	18 874 995	13 483 285
Dotations aux amort. et aux prov. s/immob. incorporelles et corp.	255 189	97 686
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 10 612 655,47	- 6 086 605,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 10 612 655,47	- 6 086 605,00
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4 790	- 5 721
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 10 607 865,20	- 6 092 326,00
Résultat exceptionnel	-	- 28 779
Impôt sur les bénéfices	- 5 663 495	- 19 045
RESULTAT NET	- 4 944 370,30	- 6 102 060,00

ANNEXE (en €).

Désignation de la société : PAYPLUG SAS. Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 57 446 727 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 4 944 370,30 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Comité d'administration du 29/03/2023. **Faits marquants de l'exercice. a) Activité.** Dans un contexte de concurrence accru, l'année 2022 a vu la poursuite du développement de l'activité de PAYPLUG : volume d'encaissement net : 1 702 M€ (+ 28 % par rapport à 2021) ; commissions facturées : 18,7 M€ (+ 26 % par rapport à 2021). Cette croissance élevée est néanmoins en retrait par rapport à celle de l'année précédente : l'effet de la période COVID de 2020/2021 (H1) ont boosté le secteur de l'e-commerce, le contexte économique difficile et inflationnaire pèse sur le chiffre d'affaires et la rentabilité des e-commerçants. On constate notamment : la poursuite de l'expansion de la clientèle du réseau BPCE (17 % du volume total en 2022 contre 13 % en 2021) ; le maintien de la croissance en Italie, mais à un niveau inférieur à la France (+ 16 % sur les volumes) ; les volumes en Italie représentent 10 % du volume total contre 11 % en 2021) ; l'équipe sur l'Italie a été entièrement reconstituée au S1, qui s'explique par une plus faible croissance (+ 4 %) mais accélération au S2 (+ 28 %) avec une croissance en ligne avec la France ; la reprise du développement du paiement physique : le volume des marchands POS est en croissance de + 124 % par rapport à l'année précédente et représente 7,4 % du volume total contre 4,2 % l'année dernière ; PAYLATER : Poursuite de la croissance de l'activité sur 2022 avec un volume en hausse de + 62 % (37,8 M€ vs. 23,4 M€ en 2021) soit 2,2 % du volume total. **b) Organisation interne.** Unification courant 2022 de la gouvernance opérationnelle des deux entités PAYPLUG SAS et PAYPLUG ENTREPRISE SAS (ex DALENYS PAYMENT SAS) avec un comex unifié. **c) Augmentations de capital.** Une première augmentation de capital par émission de 12 500 actions dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'action, a eu lieu en novembre 2022 pour un montant de 6 250 €, portant le capital social de 337 355 € à 343 605 €, en imputant sur le poste « primes liées au capital ». Une seconde augmentation de capital de 41 924,50 en décembre 2022, portant le capital social de 343 605 € à 385 529,50 €, par la création de 83 849 actions ordinaires nouvelles de 0,50 € de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission de 117,57 € par action, soit une prime d'émission totale de 9 858 126,93 €. **Règles et méthodes comptables.** Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices ; et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des établissements de paiement. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros. La société BPCE a constitué à compter du 01/01/2022 un groupe d'intégration fiscale régi par les dispositions des articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Par lettre d'option en date du 21/03/2022, la filiale a donné son accord pour rejoindre le Groupe fiscal à compter du 01/01/2022. La société a décidé d'activer depuis l'exercice 2021

certaines frais de développement suivant la méthode de référence décrite au paragraphe suivant. Ce changement de méthode a été appliqué de manière prospective compte tenu des difficultés à estimer de manière objective l'impact à l'ouverture. **Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. En particulier, le coût des immobilisations incorporelles correspondant à des développements produits par l'entreprise est établi en prenant en compte les frais de personnel afférents, les factures externes qui s'y rapportent directement et explicitement, ainsi que d'autres coûts incorporelles de par leur nature. Les frais de développement sont activés lorsque ceux-ci se rapportent à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. **Amortissements.** Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Brevets (nom de domaine) : non amortissable, Installations générales, agencements et aménagements divers : durée adaptée à la gestion du bail actuel, Matériel informatique : 3 ans, Terminals de paiement (TPE) : 3 ans, Logiciels produits par l'entreprise : 3 ans, Pour certains mobiliers : 10 ans, Frais de développement : entre 3 et 5 ans. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. **Créances et dettes envers les établissements de crédit.** Ces postes recouvrent l'ensemble des créances et dettes détenues sur les établissements de crédit. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale. **Opérations avec la clientèle.** Ces postes comprennent les créances et dettes à l'égard des agents économiques, autres que les établissements de crédit. Les créances et dettes envers la clientèle sont enregistrées à leur valeur nominale. Sont enregistrés, à l'actif du bilan, les créances clients dues au titre des services proposés par PAYPLUG SAS ainsi que les comptes clients, de par son activité d'établissement de paiement, présentant une position débitrice. Est enregistrée, au passif du bilan, la dette des fonds cantonnés vis-à-vis de sa clientèle « PAYPLUG SAS ». **Stock.** Le stock de terminaux de paiement (TPE) est évalué, pour chaque TPE, à son prix de revient (prix d'achat pour du matériel neuf et prix de remise en état pour les terminaux reconditionnés), à l'exclusion de tout autre frais. **Autres actifs.** Ce poste comprend notamment les créances sur des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes d'actif, à l'exclusion des comptes de régularisation. **Autres passifs.** Ce poste comprend les dettes à l'égard des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif, à l'exclusion des comptes de régularisation. **Comptes de régularisation.** Toutes les charges constatées d'avance et tous les produits constatés d'avance sont liés à l'exploitation. Ce poste recouvre notamment la contrepartie des produits constatés au compte de résultat relatifs à des opérations de hors-bilan et à des engagements sur devises et instruments financiers à terme, les pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non encore dénoués, les charges à répartir et les charges constatées d'avance. **Provisions pour risques et charges.** Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier, et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. **Intérêts et produits assimilés.** Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné. **Intérêts et charges assimilés.** Ce poste comprend les intérêts et charges assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. **Revenus des titres à revenu variable.** Ce poste comprend les dividendes et autres revenus provenant d'actions et d'autres titres à revenu variable, de participations, d'autres titres détenus à long terme et de participations dans les entreprises liées, qui figurent à l'actif du bilan. **Commissions (Produits).** Ce poste recouvre l'ensemble des produits rétribuant les services fournis à des tiers de l'activité monétique ainsi que les opérations connexes à l'activité de l'établissement visées à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier. La société PAYPLUG SAS est acteur principal des produits qu'elle génère. **Commissions (Charges).** Ce poste recouvre l'ensemble des charges découlant du recours aux services de tiers de l'activité monétique ainsi que les opérations connexes à l'activité de l'établissement visées à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier. **Autres produits d'exploitation bancaire.** Ce poste comprend l'ensemble des autres produits d'exploitation bancaire, qui recouvrent notamment les charges refacturées à l'exception des charges refacturées à l'identique, qui peuvent être présentées en déduction des charges correspondantes. Il comprend également les produits provenant d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes à l'activité de l'établissement visées à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier ainsi que les produits provenant d'activités autres que celles liées aux services d'investissement et activités connexes aux services d'investissement. **Autres charges d'exploitation bancaire.** Ce poste comprend les produits rattachés, à l'exception des produits rattachés à l'euro euro qui peuvent être regroupés en déduction des produits correspondants. Il comprend également les charges supportées lors d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes à l'activité de l'établissement visées à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier ainsi que les charges supportées lors d'activités autres que celles liées aux services d'investissement et activités connexes aux services d'investissement. Ce poste comprend également les dotations et reprises de provision pour dépréciation des créances clients ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables. **Charges générales d'exploitation.** Ce poste comprend, d'une part, les frais de personnel, dont les salaires et traitements, les charges sociales, les impôts et taxes afférents aux frais de personnel, et d'autre part, les autres frais administratifs, dont les autres impôts et taxes et la rémunération des services extérieurs. **Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles.** Ce poste recouvre les dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation afférentes aux immobilisations incorporelles et corporelles affectées à l'exploitation de l'établissement. **Gains ou pertes sur actifs immobilisés.** Ce poste comprend : les

gains ou pertes sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement, issus de la différence entre plus-values et moins-values de cession et reprises et dotations aux provisions ; le solde en bénéficiaire ou perte des opérations sur titres de participation, sur autres titres détenus à long terme et sur participations dans les entreprises liées, issu de la différence entre reprises de provisions et plus-values de cession et dotations aux provisions et moins-values de cession. **Résultat exceptionnel.** Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement. **Impôts sur les bénéfices.** Ce poste correspond au montant dû au titre des bénéfices imposables en France. Cette ligne est servie avec un signe négatif uniquement lorsque le compte de charge est créditeur, dans la mesure où l'établissement de crédit a comptabilisé des créances acquises sur l'administration fiscale dans le cadre de l'impôt sur les sociétés. **Indemnités de départ à la retraite.** Les indemnités de départ relèvent de la convention collective applicable dans la société et concernent les indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. La valeur de l'engagement au titre d'indemnités de fin de contrat de travail n'est pas mentionnée en date du 31/12/2022 car son montant est non significatif du fait de : la moyenne d'âge non élevée des salariés de la société ; l'ancienneté très récente de la majorité de l'effectif ; la taux de rotation du personnel élevé dans le secteur. **Les honoraires des Commissaires aux comptes.** Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent à 30 000 € hors taxes. **Evènements postérieurs à la clôture.** Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêt des comptes par le Comité de surveillance des états financiers 2022 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

INFORMATION SUR LES POSTES DU BILAN.

Créances et dettes envers les établissements de crédits	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements de crédit :		
- Compte de cantonnement	15 997 164	18 691 249
- Comptes courants	29 629 284	22 578 821
TOTAL	45 626 448	41 270 070

Les créances sur les établissements de crédit passent de 41 270 KEUR en 2021 à 45 626 KEUR en 2022 : elles se composent de 15 997 KEUR de fonds cantonnés pour la clientèle (18 691 KEUR en 2021) et 29 629 KEUR de trésorerie disponible ; la hausse de la trésorerie disponible est essentiellement liée aux opérations de recapitalisation en décembre 2022.

Créances sur les établissements de crédits	2022	2021
Compte de fonctionnement	12 675 816	17 196 615
Compte de chiffre d'affaires	4 199 143	2 148
Compte d'impayés	13 103	21 867
Compte de règlement	12 105 522	5 294 327
Compte de cantonnement	15 997 164	18 691 249
Compte de suivi des écarts	635 701	63 864
TOTAL GENERAL	45 626 448	41 270 070

Ce poste du bilan correspond principalement au solde des comptes bancaires tenus à la BNPP : le compte de fonctionnement, utilisé pour les opérations courantes de la société ; les comptes de chiffre d'affaires et d'impayés sur lesquels transitent les sommes dues à PAYPLUG par ses clients, au titre de la facturation mensuelle et des incidents d'impayés/répudiation ; le compte de règlement, sur lequel les fonds des clients sont reçus avant d'être cantonnés ; le compte de cantonnement, compte spécifique sur lequel l'argent des clients est conservé un jour ouvrable après leur réception. Auxquels s'ajoutent les soldes des comptes de suivi des écarts (BNPP et PAYPLUG ENTERPRISE SAS) comptes d'attentes où sont comptabilisés en attendant leur correction, les écarts entre les opérations enregistrées sur les comptes PAYPLUG des clients et les flux effectivement constatés sur les comptes de règlement et de cantonnement. **Opérations avec la clientèle. Actif.** Opérations avec la clientèle. Créances clients (*) et Total, 31/12/2022 : 2 402 881, 31/12/2021 : 1 987 997. (*) Afin de simplifier la lecture, les opérations avec la clientèle, qui apparaissent dans les comptes de l'année 2021 en autres actifs (ligne clients) ont été reclassés dans cette partie de l'annexe. **Passif.** Opérations avec la clientèle, Dette vis-à-vis de la clientèle et Total, 31/12/2022 : 28 548 750, 31/12/2021 : 23 950 027. **Immobilisations incorporelles, corporelles et en-cours.**

Immobilisations incorporelles	31/12/2021	Aug.	Dim.	31/12/2022
Montant brut	803 684	-	-	803 684
Amortissement	-	- 107 397	-	- 107 397
MONTANT NET	803 684	-	-	696 287

Immobilisations corporelles	31/12/2021	Aug.	Dim.	31/12/2022
Montant brut	519 884	119 340	57 129	582 095
Amortissement	- 198 467	- 121 000	55 625	- 263 842
MONTANT NET	321 417	-	-	318 253

Immobilisations en cours	31/12/2021	Aug.	Dim.	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	1 100 245	2 999 374	-	4 099 619
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
MONTANT NET	1 100 245	2 999 374	-	4 099 619

Les immobilisations incorporelles en cours sont composées de quatre produits développés en interne par les équipes IT de la société.

Autres actifs	31/12/2022	31/12/2021
Débiteurs divers	19 423	1 660
Dépôts et cautionnements	100 199	100 199
Impôts sur les bénéfices	127 718	127 718
Créance intégration fiscale	2 840 323	99 260
Stock de TPE	88 314	113 780
Subvention	1 750	1 750
TVA	935 593	85 242
TOTAL	4 113 320	529 609

La créance d'impôt sur les bénéfices correspond à hauteur de 68 104 euros au Crédit d'impôt sur la compétitivité et l'emploi 2018 et à hauteur de 58 174 euros au Crédit d'impôt recherche déposé au titre de l'exercice 2019. La créance d'intégration fiscale correspond au montant des Crédits d'impôt recherche des exercices 2020 (80 215 euros), 2021 (19 045 euros) et 2022 (2 741 063 euros). Le stock de terminaux de paiement (TPE) est évalué, pour chaque TPE, à son prix de revient (prix d'achat pour du matériel neuf et prix de remise en état pour les terminaux reconditionnés), à l'exclusion de tout autre frais.

Autres passifs	31/12/2022	31/12/2021
Créateur divers	91 908	51 849
Etats - autres charges à payer	55 306	47 471
TVA	352 032	378 446
CSE	15 560	3 532
Charges sociales	802 954	947 760
Dettes vis-à-vis du personnel	263 018	403 760
Prélèvement à la source	59 093	36 709
Provision commissions bonus	135 850	194 600
Prov charges / commissions bonus	61 133	87 600
Provisions congés payés	433 443	300 345
Charges sociales s/CP	173 377	120 138
Fournisseurs	48 522	30 163
Fournisseurs - factures non parvenues	4 042 187	2 252 385
TOTAL	6 534 384	4 794 432

Comptes de régularisation. Charges constatées d'avance d'exploitation et Total, 31/12/2022 : 189 919, 31/12/2021 : 176 548. **Provisions pour risques et charges.** Provisions pour risques et charges et Total, 31/12/2021 : 37 200. **Provisions pour risques et charges.** Provisions et Total général, 31/12/2021 et diminution : 37 200.

INFORMATION SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT. Commissions (Produits). Produits et Total, 31/12/2022 : 18 708 301, 31/12/2021 : 14 843 511. Les commissions facturées aux clients de PAYPLUG couvrent : les frais de transaction sur les encaissements ; le montant des minima mensuels non atteints ; les abonnements mensuels ; les frais de gestion des impayés ; les factures « Grands Comptes » ; les avoirs émis. **Commissions (Charges).** Charges et Total, 31/12/2022 : 9 702 415, 31/12/2021 : 6 984 584. Les charges de commissions correspondent aux commissions facturées par BNPP, PAYPLUG ENTERPRISE SAS, et ONEY BANQUE, partenaires dans le cadre de l'activité d'établissement de paiement. **Autres produits d'exploitation bancaire.** Autres produits d'exploitation bancaire et Total, 31/12/2022 : 184 122, 31/12/2021 : 200 583. Les autres produits nets d'exploitation bancaire sont principalement composés des produits de la facturation des terminaux de paiement (TPE) vendus ou loués par PAYPLUG à ses clients de la solution de paiement physique lancée en 2019.

Autres charges d'exploitation bancaire	2022	2021
Impayés/Répudiations non récupérés	43 822	30 159
Perte sur créance irrécouvrable	265 948	355 126
Charges gestion TPE	324 713	154 859
Indemnité rupture contrat commercial	37 995	-
Provision pour litiges	-	25 000
TOTAL GENERAL	672 479	565 144

Charges générales d'exploitation.

Frais de personnel	31/12/2022	31/12/2021
Jetons de présence	8 000	8 000
Salaires et traitement	8 328 891	5 762 232
Charges sociales	3 220 003	2 138 058
Autres charges sociales	265 960	171 291
CSE	58 628	38 712
Intéressement	259 112	403 427
Provision Manpack	-	276 551
Transfert de charges immobilisation	- 1 159 498	- 643 445
TOTAL	10 981 097	8 154 826

Le contrat d'intéressement conclu en mai 2018 pour les exercices de 2018 à 2020, sur un critère relatif à la croissance de l'activité de la société, a été reconduit à l'identique en mars 2021 pour trois exercices supplémentaires. Le détail des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, pour les membres du Conseil d'administration n'est composé que du montant des jetons de présence versés au titre de l'exercice, soit un montant de 8 000 euros. Les transferts de charges correspondent aux frais de personnel immobilisés dans le cadre des quatre projets évoqués plus haut.

Autres frais administratifs	31/12/2022	31/12/2021
Impôts et taxes	546 849	379 933
Commissions partenaires	2 068 980	1 492 048
Services extérieurs et charges diverses	6 652 334	3 726 420
Personnel détachés	465 612	186 859
Transfert de charges immobilisation	- 1 839 876	- 456 802
TOTAL	7 893 898	5 328 458

Les transferts de charges correspondent aux dépenses externes immobilisées dans le cadre des quatre projets évoqués plus haut. **Gains ou pertes sur actifs immobilisés.** Produits de cession/Dépréciation actifs immobilisés et Total, 31/12/2022 : 4 790, 31/12/2021 : - 5 721. **Résultat exceptionnel.** Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions et Total, 31/12/2021 : 28 778.

Impôts sur les bénéfices	31/12/2022	31/12/2021
Intégration fiscale (en net)	- 5 663 495	-
Crédit d'impôts recherche et développement	-	- 19 045
TOTAL	- 5 663 495	- 19 045

Le compte de charge d'intégration fiscale comprend 2 922 431 € de remboursement d'IS lié à la sortie de PAYPLUG SAS du groupe d'intégration fiscal NATIXIS. Le produit d'intégration fiscale pour l'année 2022 est de 2 741 063 €.

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Compte de cantonnement	15 997 164	15 997 164	-
Comptes courants	29 629 284	29 629 284	-
Créances clients	2 402 881	2 402 881	-
Créances fiscales	2 968 041	2 840 323	127 718
Groupes & associés, Autres débiteurs	119 622	19 423	100 199
Charges constatées d'avances d'expl.	189 919	189 919	-
TOTAL GENERAL	51 306 912	51 078 995	227 917

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus
Dette vis-à-vis de la clientèle	28 548 750	28 548 750
Fournisseurs et comptes rattachés	4 090 709	4 090 709
Personnels et comptes rattachés	1 066 822	1 066 822
Organismes sociaux	802 954	802 954
Etat, autres collectivités	114 939	114 399
TOTAL GENERAL	34 623 633	34 623 633

Composition du capital. Composition du capital (en €). Capital, 31/12/2021 : 337 355,00 €, Augmentation : 48 174,50 €, 31/12/2022 : 385 529,50 €. **Composition du capital (en nombre).** Nombre de titre, 31/12/2021 : 674 710, Augmentation : 96 349, 31/12/2022 : 771 059, Valeur nominale, 31/12/2021 et 31/12/2022 : 0,50 €. Le capital social d'un montant de 385 529,50 € est décomposé en 771 059 titres d'une valeur nominale de 0,50 €. Les 12 500 titres émis au titre du plan 1 d'attribution d'action gratuite ont été créés par incorporation des primes d'émission pour un montant de 6 250 €. Les 83 849 titres émis le 15/12/2022, ont été assortis d'une prime d'émission d'un montant de 9 858 126,93 euros. Au cours de l'exercice 2022, à la suite des mouvements suivant la réalisation du plan 1 d'attribution d'actions gratuites, à l'acquisition complémentaire de 12 500 titres aux fondateurs, puis à l'augmentation de capital du 15/12/2022, le taux de détention de BPH dans le capital de PAYPLUG est passé de 98,89 % à 99,22 %. **Ventilation du chiffre d'affaires.** Production vendue (en €), CA France : 16 300 820, CA Export : 2 811 552, Au 31/12/2022 : 19 112 372, Au 31/12/2021 : 15 017 731. **Effectifs.** **Effectifs moyen.** En France et Total, Personnel salarié : 144. L'effectif moyen en ETP de la Société est passé de 101 à 144 personnes entre 2021 et 2022. **Charges à payer et produits à recevoir.**

Charges à payer	31/12/2022
FNP	4 042 187
Personnels et cotisations sociales	1 869 776
Etat - Charges à payer.....	114 399

Produits à recevoir	31/12/2022
FAE	153 262

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022. L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide d'affecter la perte de l'exercice 2022 d'un montant de - 4 944 370,30 € en totalité au compte de report à nouveau déficitaire, qui se trouvera ainsi porté à - 27 037 153,38 €. L'Assemblée Générale prend acte que la société n'a versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices (2019, 2020 et 2021).

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PAYPLUG relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2023, Le Commissaire aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Jean-Paul COLLIGNON. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.